

Compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2017

Présents: TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, DE BESSA MARTINS Rémy, FAYOLLE Raymond, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, MORSELLI Daniel, OBRY Xavier, POUGET-TIRION Dominique, MARCHAL Yannick

Absent : BOISSIN Eric

Procurations : BISCAREL Nicole donne pouvoir à TOUREL Jean-Luc, CORRAO Aurélie donne pouvoir à AREVALO Mireille, QUERE Brigitte donne pouvoir à POUGET-TIRION Dominique

Secrétaire de séance : DE BESSA MARTINS Rémy

Démissionnaire : GUIGON Cécile

Délibérations

Ajout d'une délibération (N°11) avec l'accord du conseil municipal.

1. Acquisition par la commune de parcelles de terrain pour l'accès à la future station d'épuration de Bériasson

Le Conseil Municipal ayant décidé le 10 Mars 2015 la construction d'une station d'épuration plantée filtre à roseaux au quartier de Bériasson, une voie d'accès doit être construite pour accéder à la parcelle de la commune où sera implantée la station. Après concertation, 2 propriétaires sont d'accord pour vendre à la commune 2 parcelles. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces parcelles.

2. Transfert de compétence éclairage public de la commune au profit du SDE07

La commune est déjà membre du SDE07 et cette adhésion implique notamment le transfert au dit syndicat des compétences obligatoires telles que la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de la compétence facultative Éclairage Public au SDE07 et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et ses annexes avec le SDE07.

3. Instauration du paiement des factures des particuliers par internet

La commune a la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, à 1 voix contre (Marchal Yannick), 3 abstentions (Fayolle Raymond, Pouget-Tirion Dominique, Quéré Brigitte) et 14 voix pour, approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} décembre 2017.

4. Acquisition du terrain de Madame Vève par la commune

La propriétaire décide de vendre une parcelle C 1403 d'une superficie de 3460 m2 au lieu-dit la Raze pour un montant de 15 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir cette parcelle C 1403 d'une superficie de 3460 m2 au lieu-dit la Raze pour un montant de 15 000€.

5. Demande d'adhésion au SDEA

Le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.) étudie des projets de sa propre initiative ou à la demande des collectivités publiques ou de tiers. Il entreprend leur réalisation en qualité de maître d'ouvrage, de mandataire ou de prestataire de services. Toute collectivité publique intéressée par les interventions du Syndicat est susceptible d'y adhérer. La cotisation annuelle correspondante est calculée sur la base de 0,05 € par habitant, sans toutefois pouvoir être inférieure à 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'adhésion de la commune de Lablachère au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (S.D.E.A.).

6. Annule et remplace la délibération N 2016122006 (achat terrain Marcy)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération concernant l'achat d'un terrain à Monsieur Marcy avait été prise le 20 décembre 2016, or le n° des parcelles ayant été modifié par le service du cadastre, il faut l'annuler et la remplacer par une nouvelle délibération comportant les nouveaux numéros des parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette nouvelle délibération.

7. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de 35 h

Un adjoint administratif de la commune a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade. Vu qu'il donne entière satisfaction le maire propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} août 2017 un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de 35 h.

8. Création d'un poste d'adjoint spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe de 29 h

Un adjoint spécialisé principal des écoles maternelles de la commune a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade. Vu qu'il donne entière satisfaction le maire propose de procéder à la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} août 2017 un poste d'adjoint spécialisé principal des écoles maternelles 1^{ère} classe de 29 h.

9. Indemnité des élus suite au changement d'indice

Depuis le début de l'année 2017, le montant des indemnités de fonction des élus (maire et adjoints) a évolué du fait de deux facteurs : l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, est passé de 1015 à 1022 et la valeur du point de l'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6% au 1^{er} février 2017. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

10. Consultation relative à l'évolution du périmètre du site Natura 2000 « Vallées de la Beaume et de la Drobie »

Le Préfet de l'Ardèche a lancé le 24 avril 2017 une consultation des communes et des EPCI sur le périmètre du site Natura 2000 FR8202007 « Vallées de la Beaume et de la Drobie » (actuellement dénommé « Cévennes ardéchoises, partie rivières »)

Ce projet de périmètre a été soumis à l'avis du COPIL en 2011 qui l'a validé à une très grande majorité.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur cette modification de périmètre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau périmètre Natura 2000 du site FR8202007 « Vallées de la Beaume et de la Drobie » ainsi que les dispositions prévues dans le dossier de consultation de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

11. Travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire de Lablachère : marché public-MAPA ouvert

Le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire de Lablachère relève de la procédure adaptée.

L'étude de faisabilité démontre l'inadaptation de l'école actuelle au vu du nombre de personnes la fréquentant (enfants, parents, personnel...) : augmentation du nombre d'élèves et création d'une 7^{ème} classe depuis la rentrée 2016, nécessité d'améliorer l'entrée, l'accueil de la garderie, d'agrandir la cantine, de créer des toilettes extérieures, d'isoler le bâtiment existant et changer la chaudière et surtout de construire une école maternelle adaptée au nombre d'élèves.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 1 500 000. €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire de Lablachère.

Questions diverses

Cécile GUIGON démissionne de son mandat de conseillère municipale, pour des raisons professionnelles.

Au vu de l'accroissement temporaire de travail en juillet et août la mairie a embauché 3 saisonniers : 2 personnels techniques et 1 pour le ménage de la mairie et de l'école.

Le projet photovoltaïque sur le terrain de M. Tourre au Serre de Varlet par l'entreprise Total SUN POWER est en cours d'étude, il a été présenté à la communauté de communes.

Conseil clos à 23h